

PREX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.
Chaque insertion... \$0.55
ÉDITION SEMI-QUOTIDIENNE.
Chaque insertion... \$0.12

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Editeur-Propriétaire et Rédacteur en chef: HECTOR FABRE

PRIX DES ANNONCES

Six lignes, première insertion... \$0.55
Chaque insertion suivante... 0.12

Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

Les annonces déposées à Montréal, chez Fabre et Gravel, avec ordre de publication, sont insérées dans le numéro du lendemain.

Succursale à Montréal, Fabre et Gravel, libraires, 219, rue Notre-Dame.

QUEBEC,

JEUDI, 18 NOVEMBRE 1869.

Nouvelles du Jour.

Nous pensions qu'il y avait entre le Chronique et nous, une sorte d'entente, par laquelle il était réglé qu'il nous accorderait une indulgence inaltérable, tandis que, d'un autre côté, nous ferions les yeux sur ses fautes.

D'où vient donc la rafale qui souffle soudain sur nous et comment s'est formé le nuage qui menace d'assombrir nos relations? Sommes-nous moins aimable? Est-il devenu meilleur? Il nous semble pourtant que nous avons tous deux à nous pardonner quelque chose et que si nous ne sommes pas sans faiblesse, il n'est pas sans tâche.

Pour l'année 1868, Ontario a un excédant de \$1,077,788, et pour les neuf mois expirés en septembre un nouvel excédant de \$1,052,805.

Nous n'entreprendrons pas de prouver le contraire.

Il n'y a pas qu'à nous que notre confrère du Canadien procure des accès de gaieté; il fait rire même le Mercury, qui d'ordinaire ne plaisante pas.

Notre confrère de la rue de la Fabrique s'était fait télégraphier d'Ottawa il y a quelque temps, que l'on songeait à l'hon. M. Evanturel comme ministre des finances. C'était déjà bien joli. Aujourd'hui, il publie l'entrefilet que voici :

"Le dernier nom venu sur l'eau pour la Mairie en 1870 est celui de l'hon. M. Evanturel."

M. Evanturel est au Canada ce que M. Gagne est à la France. C'est notre Gagne à nous. Il passe sa vie aux pieds de l'obélisque à donner des conseils au Bas-Canada et quelquefois à l'Europe.

Informations.

On écrit de Rome à la Minerve : Jeudi, 28 octobre, à 3 heures p. m. les nouveaux Zouaves Canadiens ont été introduits au Vatican dans la salle dite des consistoires.

Feuilleton de L'ÉVÉNEMENT

DU 18 NOVEMBRE 1869.

JULIA

PAR ADOLPHE BELOT.

(Suite.)

—Je vous pardonne; mais achevez de m'ouvrir votre cœur. Vous ne sauriez vous confesser à demi; toutes vos douleurs m'appartiennent.

teté était souriante et se montra tout-à-fait affable, semblant se reposer de ses fatigues au milieu de nos jeunes compagnons.

Il leur adressa la parole et parla à peu près dans ce sens; il dit: "Qu'il avait grand espoir dans ces secours qui venaient du Canada; qu'en les voyant il lui venait à l'idée une vieille prophétie, portant que le salut de la papauté viendrait de l'Amérique; que pour remplir le rôle que leur assignait la providence, il leur fallait le secours d'en haut. Je vais implorer, dit-il, en faisant descendre sur vos têtes la bénédiction d'en haut; je vais prier la Ste. Trinité d'abord pour l'Évêque de Montréal, qui aime tant ses diocésains, et qui vous aime aussi tous."

On lit dans le Pays : Nous dirons, demain, à la Minerve, comment il se fait que M. Aubin, sans se rendre coupable de haute trahison, a été reçu par le général Grant, Président des États Unis.

Il nous arrive du territoire de la Rivière-Rouge, dit le Nouveau Monde, d'étranges nouvelles qui contredisent la dépêche de la Tribune de Chicago, et indiquent un triste état de choses dans notre colonie du Nord-Ouest.

Suivant un télégramme adressé de St. Paul, Minnesota, au Daily Telegraph de Toronto, hier soir, M. McDougall et sa suite auraient été forcés de rebrousser chemin, et seraient aujourd'hui campés près de Pembina, sur le sol américain.

Se voyant dans l'impossibilité d'avancer, le Lieutenant-Gouverneur dut obéir aux injonctions des Métis, qui vinrent le reconduire jus qu'aux lignes américaines. Ces choses se passaient le 2 novembre courant.

Le télégramme ajoute que les Métis ne firent violence à personne, mais se montrèrent plein d'énergie et de détermination.

M. McDougall aurait demandé sur le champ des troupes au gouvernement d'Ottawa et ferait revenir sa famille à Toronto.

Excommunication.

On lit dans la Voix du Golfe : Il est arrivé en cette ville le jour de la Toussaint un événement bien rare et bien propre à faire impression sur ceux qui ont de la foi et reconnaissent l'autorité de l'Église.

Un catholique de cette paroisse, ne pouvant obtenir des supérieurs ecclésiastiques la dispense nécessaire pour épouser sa nièce, s'est transporté avec elle devant un ministre protes-

tant de Métis, pour y contracter un prétendu mariage, ainsi dépourvu des effets civils que nul et invalide aux yeux de l'Église.

Un ministre presbytérien ignorant s'est précipité à enfreindre la loi et à blesser les justes susceptibilités de toute une population, comme il le reconnaît par son propre certificat que nous transcrivons ici pour l'édification publique.

The Mansa. Metis, aug. 30 1869. I hereby certify that Louis Ottot, of Bay City, Michigan, United States of America, widower sailor; and Caroline Lavoie, of Rimouski, Quebec, spinster, were married by me by license this day the thirtieth of August in the year of our Lord one thousand eight hundred and sixty nine.

THOMAS FENWICK, (Minister of the Canada Presbyterian Church Metis.)

Ayant par devers lui une preuve aussi certaine qu'autentique de l'acte criminel, M. l'administrateur du diocèse n'a pas hésité à se servir des foudres de l'Église pour faire rentrer les coupables dans le devoir et mettre un terme au scandale affreux qu'il causait.

EDMOND LANGEVIN, Vicaire-général de l'Illochristisme et Recerendissimé Jean Langevin, Evêque de St. Germain de Rimouski et administrateur du diocèse.

Etant informé d'une manière certaine et indubitable que Louis Ottot, veuf de Geneviève Pineau, de la paroisse de St. Germain de Rimouski et ci-devant de Bay-City dans l'Etat du Michigan, s'est présenté le trente août dernier, devant un ministre hérétique, dans le but de contracter un mariage, contre les lois divines et humaines, avec Caroline Lavoie, aussi de la paroisse de St. Germain de Rimouski, nièce de sa défunte épouse, et que de fait ce prétendu mariage a eu pour témoins deux personnes qui en ont signé un acte avec le dit ministre hérétique.

Etant informé de plus que les dits Louis Ottot et Caroline Lavoie ont agi en pleine connaissance de cause et sachant parfaitement à quels châtimens ils se soumettaient, et qu'ils en avaient fait la menace à leurs supérieurs ecclésiastiques et s'étaient vus pour ce fait avertis que l'excommunication serait la conséquence de leur impiété.

Considérant lo que les dits L. Ottot et C. Lavoie ont commis un acte d'apostasie en recourant à un ministre hérétique et ont fait à l'Église une insulte qui demande répression ;

Considérant 2o que le scandale donné par ces deux malheureux est énorme et appelle une punition proportionnée au délit ;

Considérant 3o que le crime ainsi commis est manifeste, notoire et flagrant.

En conséquence, de notre science certaine, au nom de la très-Sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, au nom de la Sainte Église Catholique, et en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés,

Nous excommunions solennellement par les présentes et séparons de la société des fidèles les dits Louis Ottot et Caroline Lavoie, voulant qu'ils soient privés de la participation aux sacrements et aux bénéfices spirituels durant leur vie et de la sépulture ecclésiastique à leur mort ;

Nous déclarons de plus que toute personne qui logera les dits excommuniés, ou qui les approuvera formellement devant témoins, encourra également l'excommunication ;

Nous nous réservons à nous-même et à Monseigneur l'Évêque l'absolution de la dite excommunication ;

Sera la présente sentence lue et publiée au prône de la messe paroissiale de St. Germain de Rimouski le premier novembre, jour de la fête de tous les Saints, et signifiée à qui il appartient.

Donné à St. Germain de Rimouski sous notre seing, le seau du diocèse et le contreseing de

notre Secrétaire pro tempore le trente d'octobre mil huit cent soixante-neuf.

EDMOND LANGEVIN, Vic. Gén., Administrateur. Par M. l'administrateur, J. GAGNÉ, Acol. Secrétaire pro tempore.

L'effet de cette punition terrible a été prompt et laissera une profonde impression dans tous les esprits. Les deux excommuniés, connaissant les conséquences de la sentence prononcée contre eux, ont fait tenir à M. le Grand-Vicaire leur soumission sans réserve que nous avons été priés de publier pour que la réparation vienne à la connaissance de ceux qui ont été témoins du délit. Nous donnons ce document in extenso.

"Pénétrés de douleur d'avoir mérité les censures de l'excommunication de l'Église, nous, sous-signés, Caroline Lavoie et Louis Ottot, supplions M. le Grand-Vicaire de vouloir bien lever la peine prononcée contre nous, nous abandonner de l'excommunication et nous rendre les droits et les privilèges d'enfants de l'Église. Nous offrons à cette effet de faire la réparation qui sera exigée de nous pour le scandale causé par notre conduite et pour l'injure que nous avons faite à l'Église en nous présentant devant un ministre hérétique. Nous prions les paroissiens de Rimouski et en général tous ceux qui ont été témoins de notre faiblesse et de notre chute, de nous aider à publier notre amende honorable et notre repentir.

En foi de quoi nous avons signé à St. Germain de Rimouski ce 8 novembre 1869—en présence de témoins par ce requis.

CAROLINE LAVOIE, LOUIS OTTOT, marquis

E. LANGEVIN, P. J. B. BLOIN, P. T. L. LAVOIE, F. A. MARTIN.

La satisfaction exigée a été que les excommuniés se présentassent dans le vestibule de l'Église pour solliciter l'absolution de la censure dont ils étaient frappés; effectivement tous deux se sont présentés séparément dimanche dernier, et se tenant humblement à genoux, ont répondu affirmativement aux trois questions suivantes qu'il leur ont été adressées par M. l'administrateur, revêtu du surplis, de l'étole violette et de la barrette.

"Caroline Lavoie, reconnaissez-vous que les degrés de parenté et d'alliance marqués dans le Lévitique, ou établis par l'Église empêchent de contracter mariage?"

"Reconnaissez-vous que l'Église seule a le droit de dispenser des empêchements de mariage, et qu'aucun recours à l'autorité civile ou à un ministre hérétique ne peut rendre valide un mariage contracté sans dispense de l'autorité légitime par des personnes liées d'un empêchement dans les degrés prohibés?"

"Reconnaissez-vous la nullité absolue du mariage que vous avez essayé de contracter devant un ministre protestant?"

M. l'administrateur est monté en chaire, à la rampe honorable et est descendu immédiatement pour prononcer à la balustrade du chœur la formule d'absolution dans les termes suivants :

Domini Noster Jesus Christus, per suam piscinam misericordiam te absolvit; et ego auctoritate Dei omnipotentis et beatorum apostolorum Petri et Pauli atque Ecclesie sue sancte et ea qua fungor absolvo te ab omni vinculo excommunicationis quam incurristi propter attentatum in gradu prohibito sine dispensatione apostolica matrimonium et participationem cum heretico in divinis, et restituo te sanctis Ecclesie sacramentis et unio in fideiolum, in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti.

Aucun spectacle ne pouvait être plus consolant pour des catholiques que celui d'une réparation si éclatante et d'une soumission si absolue à l'autorité suprême du premier pasteur. On se rappellera longtemps ces faits qui ne peuvent se produire que dans l'Église catholique dont l'énergie est toujours la même et la charité proportionnée à sa force.

—Je pensais alors à surprendre les confidences de Savari. Je pense maintenant à... Il s'arrêta.

—Continue, dit affectueusement le marquis. —A surprendre le secret de leur amour! acheva Vibert.

—Comment! tu auras le courage! —Oui. Ecoutez l'appartement de madame Vidal communique directement, d'une part, avec la chambre à coucher et l'antichambre. Mais au fond, à droite, du côté de la cheminée et en face du canapé où elle s'assied d'habitude, se trouve une porte vitrée. Cette porte est fermée à l'intérieur et à l'extérieur par des verrous. Je passe devant le concierge, il croit que je monte chez madame Vidal et il ne fait aucune remarque. Au lieu de prendre le grand escalier, je gravis à la hâte l'escalier de service. J'ouvre une porte dont je me suis procuré la clef, j'entre dans un corridor et je me trouve devant la porte vitrée. Alors je me blottis dans un coin, j'appuie un œil contre une petite ouverture que je me suis ménagée, et je vois sans être vu, j'entends sans qu'on m'entende.

—Mais, malheureux enfant, c'est de la folie! —C'est de la sagesse! A force de souffrir, j'arriverai à user ma douleur.

—Non, non à ces projets insensés, dit le marquis. La mission qu'on t'avait confiée est remplie, grâce à ton intelligence; l'assassin de Maurice Vidal est découvert. Cette affaire ne te regarde plus; elle n'est pas du domaine de la police, c'est à la justice seule qu'il appartient de s'en mêler. Reprends tes occupations d'autrefois, rentre dans ta rue de l'Arbre-Sec et dans tes bureaux de la rue Saint-Honoré que tu n'aurais jamais dû quitter.

—Je ne pourrais plus, dit Vibert, rentrer dans mes bureaux et travailler; ma pensée se serait ailleurs.

—Préfères-tu quitter Paris, la France, voyager, courir le monde? Je ne sais que faire de ma

fortune, mes revenus m'embarrassent. Je ne tiens pas à augmenter l'héritage de mon frère de veuve. Pars et je te fais une pension proportionnée à tes besoins.

—Oh! monsieur le marquis, que vous êtes bon! dit Vibert.

—Eh! non, je ne suis pas bon. Je t'aime, voilà tout, imbécile. Voyons, acceptes-tu? —Non, monsieur le marquis. J'aurais assez de force pour souffrir, je n'aurais jamais le courage de m'éloigner d'elle.

Il nous reste à regretter amèrement la conduite de ce ministre protestant qui, vivant au milieu de nos cultivateurs paisibles mais attachés à leur foi, n'ayant jamais à se plaindre d'aucun acte d'agression, froisse leurs convictions religieuses et se fait complice d'un acte aussi scandaleux de vant la loi civile que devant la religion. Le fonctionnaire qui se rend coupable d'une pareille infraction au Code est passible d'une action devant les tribunaux et d'une amende. Nous espérons pour notre part qu'un exemple sera fait et qu'une due satisfaction sera accordée à l'opinion publique. Nous nous attendons que nos confrères de la presse voudront bien faire écho à notre faible voix; tous ensemble nous exprimerons les désirs et les vœux d'une population outragée dans ses convictions religieuses, en demandant que la loi qui nous protège ne soit pas une lettre morte.

Nouvelles Diverses.

—Le lendemain du 26 octobre, l'Empereur, profitant de sa présence à Paris, avait fait mande auprès de lui les docteurs Fauvel, Conneau, Nélaton, Corvisart et Ricord, affirme le Gaulois.

Après la consultation, l'Empereur a congédié ses médecins en ces termes : —Messieurs, au revoir. Docteurs, adieu!

—Le 19, a eu lieu à Fribourg (duché de Bade), une réunion de gentlemen-catholiques, convoqués pour s'intéresser à la réorganisation de l'ordre des chevaliers de Malte, qui vient d'être autorisée par le pape. Huit d'entre eux ont déclaré vouloir en faire partie. Ils n'auront pas à faire les vœux de célibat et de pauvreté, seulement celui d'obéissance. Un cardinal est à la tête de l'ordre. Les nouveaux chevaliers porteront un uniforme rouge, épaulettes d'or, la croix de Malte sur la poitrine.

—Il est confirmé que l'empereur insiste auprès du cardinal Bonaparte, son cousin, pour qu'il accepte la succession de M. de B. mal, comme archevêque de Lyon et prieur des Gaules. Le grand oncle du cardinal Bonaparte, le cardinal Fesch, a déjà occupé cette haute situation religieuse et politique, et Napoléon III voudrait aujourd'hui continuer les traditions de Napoléon Ier.

—La mort, à huit jours de distance, de lord Derby et du marquis de Westminster, qui étaient tous deux chevaliers de la Jarretière, crée dans les rangs si restreints de cet ordre de chevalerie deux vacances, qui seront probablement remplies par le duc de Norfolk et le Prince Arthur.

La famille de Norfolk descend de Thomas Plantagenet, comte de Norfolk, second fils du roi d'Angleterre Edouard Ier.

Le chef de la maison de Norfolk, resté toujours et quand même catholique, a les titres de premier duc, premier marquis, premier comte, premier baron du royaume, et premier rang immédiatement après les princes du sang.

—On annonce la mort d'Antony Deschamps, l'un des derniers représentants de la pléiade de 1830. Il est mort dans la maison de santé du docteur Blanche, où il était entré il y a 37 ans, comme atteint d'aliénation mentale, et où il était resté comme pensionnaire après sa guérison. Antony Deschamps était âgé de 70 ans.

—M. Trench, archevêque anglican de Dublin, donnait l'autre jour un dîner officiel à environ cinquante membres du clergé de son diocèse, à Kildare. Le toast de la Reine, porté le premier selon l'usage antique et solennel, a été reçu avec un silence absolu, et à peine le tiers des convives ont-ils trempé les lèvres dans leurs verres.

La santé du prince de Galles a eu un accueil également glacial, et celle du vicé-roi d'Irlande lord Spencer a été couverte par des bruits que l'on spéculerait de grognements s'il s'agissait d'une réunion de profanes.

—L'annonce de la mort d'Antony Deschamps, l'un des derniers représentants de la pléiade de 1830. Il est mort dans la maison de santé du docteur Blanche, où il était entré il y a 37 ans, comme atteint d'aliénation mentale, et où il était resté comme pensionnaire après sa guérison. Antony Deschamps était âgé de 70 ans.

—M. Trench, archevêque anglican de Dublin, donnait l'autre jour un dîner officiel à environ cinquante membres du clergé de son diocèse, à Kildare. Le toast de la Reine, porté le premier selon l'usage antique et solennel, a été reçu avec un silence absolu, et à peine le tiers des convives ont-ils trempé les lèvres dans leurs verres.

La santé du prince de Galles a eu un accueil également glacial, et celle du vicé-roi d'Irlande lord Spencer a été couverte par des bruits que l'on spéculerait de grognements s'il s'agissait d'une réunion de profanes.

—L'annonce de la mort d'Antony Deschamps, l'un des derniers représentants de la pléiade de 1830. Il est mort dans la maison de santé du docteur Blanche, où il était entré il y a 37 ans, comme atteint d'aliénation mentale, et où il était resté comme pensionnaire après sa guérison. Antony Deschamps était âgé de 70 ans.

—M. Trench, archevêque anglican de Dublin, donnait l'autre jour un dîner officiel à environ cinquante membres du clergé de son diocèse, à Kildare. Le toast de la Reine, porté le premier selon l'usage antique et solennel, a été reçu avec un silence absolu, et à peine le tiers des convives ont-ils trempé les lèvres dans leurs verres.

La santé du prince de Galles a eu un accueil également glacial, et celle du vicé-roi d'Irlande lord Spencer a été couverte par des bruits que l'on spéculerait de grognements s'il s'agissait d'une réunion de profanes.

—L'annonce de la mort d'Antony Deschamps, l'un des derniers représentants de la pléiade de 1830. Il est mort dans la maison de santé du docteur Blanche, où il était entré il y a 37 ans, comme atteint d'aliénation mentale, et où il était resté comme pensionnaire après sa guérison. Antony Deschamps était âgé de 70 ans.

—M. Trench, archevêque anglican de Dublin, donnait l'autre jour un dîner officiel à environ cinquante membres du clergé de son diocèse, à Kildare. Le toast de la Reine, porté le premier selon l'usage antique et solennel, a été reçu avec un silence absolu, et à peine le tiers des convives ont-ils trempé les lèvres dans leurs verres.

La santé du prince de Galles a eu un accueil également glacial, et celle du vicé-roi d'Irlande lord Spencer a été couverte par des bruits que l'on spéculerait de grognements s'il s'agissait d'une réunion de profanes.

—L'annonce de la mort d'Antony Deschamps, l'un des derniers représentants de la pléiade de 1830. Il est mort dans la maison de santé du docteur Blanche, où il était entré il y a 37 ans, comme atteint d'aliénation mentale, et où il était resté comme pensionnaire après sa guérison. Antony Deschamps était âgé de 70 ans.

—La ville de Saint-Petersbourg est en ce moment menacée d'une complète submersion par les eaux de la Néva.

Les jours de canon avertissant les habitants se font déjà entendre, et toute la population du rez-de-chaussée se réfugie aux étages supérieurs, ou abandonne la ville.

Cette catastrophe qui menace en ce moment Saint-Petersbourg n'est pas sans précédent. En 1824, le fleuve Néva a rapidement submergé la capitale; 462 maisons ont été alors complètement détruites et 3,600 fortement endommagées par l'inondation; 15 à 20,000 personnes restèrent sans abri, 600 personnes périrent dans les flots. L'autorité municipale de St. Petersburg prend en ce moment toutes les mesures pour combattre l'inondation que l'on croit inévitable.

Tropmann.

—Ainsi que nous l'avons dit, l'instruction a réuni contre Tropmann un faisceau de preuves accablantes.

Mais l'inculpé ne s'est pas d'abord de son système de mutisme à peu près absolu. Suivant l'expression d'une des personnes qui l'approchent de plus près: "Le sang de ses victimes l'étouffe et l'empêche de parler."

Tropmann paraît bien décidé à ne rien dire. Plusieurs fois il aurait manifesté énergiquement cette résolution.

"Je ne révélerai rien, disait-il l'autre jour. Je préférerais la mort la plus cruelle, la plus ignominieuse. Dat-on m'écarter ou me brûler vif, je me tairais."

Mais cette attitude sera forcément modifiée lors des débats publics.

Les audiences de la cour d'assises de la Seine seront certainement émouvantes et fécondes en péripéties.

S'il faut en croire le Gaulois, voici comment on s'y prendrait pour arracher à Tropmann les aveux nécessaires à l'explication du drame de l'antim.

Si complet que soit le mutisme dans lequel s'enferme le prévenu, il n'en est pas moins certain qu'il pourrait bien donner dans la piège grossier, mais très-humaine, qu'on lui tend.

Tropmann s'est pris d'amitié—si cela peut s'appeler ainsi—pour quelqu'un qui le voit tous les matins, adouci par lui le régime si dur de Mazas, lui témoigne de la compassion, lui parle de sa famille, et a réussi à dompter la nature farouche du prévenu.

—Si vous n'étiez pas si bête, à dit l'autre jour à Tropmann l'individu dont il s'agit, il y aurait quelque chose à faire... pour nous deux!

A cette brusque interpellation, Tropmann prête l'oreille.

Certainement, reprend l'individu, et je vais vous expliquer mon plan. Vous me dites où se trouve le cadavre de père Kinck; je pars m'assurer de la véracité de votre aveu; je reviens, et, comme je vous aurai fait jurer, je monte en grade.

Il est inévitable qu'après cela on me chargera de vous conduire sur les lieux... pour la confrontation. Et dame! comme j'aurai gagné mes épaulettes grâce à vous, il se pourrait qu'une fois dans les bois, par un coup de couteau habilement appliqué, qui ne m'abîmerait pas trop, il se pourrait que vous vous échappiez.

Tropmann n'a rien répondu; mais depuis il a l'air soucieux, et il a, paraît-il, dit à l'un de ses compagnons de cellule :

—Un tel à l'air gentil, il pourrait peut-être me rendre un grand service.

L'instruction de l'affaire est terminée. Le dossier a été déposé mardi par M. Douet d'Arçq à la chambre des mises en accusation; l'examen doit être terminé dans les trois jours, au moins de délégation spéciale et toujours exceptionnelle du procureur impérial.

Les débats publics du crime de l'antim s'ouvriront donc à la cour d'assises de la Seine dans la deuxième quinzaine de ce mois, peut-être le 2 décembre.

Il va sans dire que les demandes pour assister aux débats pleuvent dans le cabinet de M. le procureur impérial.

moi. Elle ne songeait qu'aux fêtes qui la réclamaient sans cesse. Je ne l'accuse pas; elle m'a aimé à sa manière. Si vous saviez quel spectacle j'avais devant les yeux, quelle existence bizarre je menais! Quelle irrégularité dans notre façon de vivre!... Un jour on était riche, le lendemain on était pauvre. On donnait un bal étourdissant; tous les journaux en rendaient compte; tout Paris voulait s'y faire inviter. On dansait, on soupa jusqu'au matin, chacun partait ravi; et lorsque il n'y avait plus personne dans les salons, ma mère réunissait ses bijoux et les envoyait au mont-de-piété; on payait la note du tapissier et du glacier qui ne faisaient pas crédit... Que de fois j'ai déjeuné comme un prince et coupé d'une pomme crue! Quelle insouciance au milieu de tout ce désordre! Comme on méprisait la fortune et la misère.

Et les créanciers! Ah! les créanciers, quand ils ne menaçaient pas de saisir, quand ils n'envahissaient pas la maison de papier timbré, comme on en faisait bon marché! Jamais on n'y était pour eux; ils entraient par une porte, on sortait en riant par l'autre... Les billets souscrits, on n'y prenait même pas garde; on commençait à s'en occuper le jour où ils revenaient escortés d'un volumineux dossier, d'une note de frais considérables, d'un huissier et de deux clercs. Ah! si quelqu'un m'avait pris à l'écart et m'avait dit: "Maitre-toi, mon garçon, ne suis pas l'exemple qui t'est donné; ce n'est pas ainsi qu'il faut comprendre la vie. On consentira peut-être un jour à ne pas te demander compte du passé de ta mère; mais garde-toi de trop te montrer son fils; sois surtout le fils de tes œuvres!" Mais, sans conseils, livré à moi-même, j'ai vécu comme j'ai toujours vu vivre autour de moi, et j'ai mal vécu, jusqu'au jour où je vous ai rencontré. J'ai compris seulement alors ce qu'on appelle l'honnêteté en comprenant ce véritable amour.

—Maintenant, travaillez-vous? lui demandait affectueusement Julia.

Choses et autres.

—Avant-hier, sur le boulevard, un piteux voyou se moucha à la siamoise, sur la manche d'un pur gandin.

—Drole ! s'écria celui-ci en levant sa canne. —Ne dis rien, begla le voyou—en appuyant l'index sur un côté de sa narine, l'autre est chargée !!!

—Au Palais. Un Monsieur.—Eh bien ?... As-tu plaidé pour ton scélérat, accusé de meurtre et d'incendie ?

—Un jeune Avocat.—Oui, c'est fini. —Monsieur.—Et tu as réussi ?

—L'Avocat.—Parfaitement ?... Du moins j'ai gagné la moitié de la cause.

—Le Monsieur.—Ah ! tant mieux !... Si bien qu'il est condamné seulement à...

—L'Avocat.—A mort ; —mais on a écarté l'accusation d'incendie !

—Monsieur, disait le célèbre tailleur G... à un client récalcitrant, je ne vous ai jamais traissés pour ma note et vous me payez d'ingratitude...

—Pourvu que je vous paye ! dit l'autre.

UNION MUSICALE.

Quatrième célébration de la fête de sainte Cécile. Lundi, le 22 novembre prochain, à 9 heures et demie précises, sera chantée, dans l'église Saint-Jean-Baptiste de cette ville, une messe solennelle en l'honneur de Sainte Cécile, patronne des musiciens.

La troisième messe de Haydn sera exécutée, à grand orchestre, par la plupart des artistes et amateurs de la ville et un nombre considérable des musiciens du 69e régiment.

M. Ernest Gagnon dirigera l'orchestre et le chœur. Les solos du Kyrie et du Credo seront chantés par mademoiselle Fiset, et ceux du Gloria, du Benedictus et de l'Agnus, par Mademoiselle Leo.

Le Qui tollis sera rendu par M. F. Gauvreau. Les solos des différentes parties de la messe seront chantés par Madame Pennée, Mesdemoiselles Dugal, M.M. Plamondon, Dugal, Rochette, Leclerc et Gingras.

Avant la messe, l'orchestre exécutera la célèbre Marche des prêtres de la partition d'Alfred de Mendelssohn.

Après la messe, M. Lamont, chef de musique du 69e, fera entendre, sur le cornet, une mélodie d'Auguste Durand, et, à l'offertoire, M. Gustave Gagnon exécutera le dernier des Grands Offertoires de Sainte Cécile, d'Edouard Baptiste.

Deux tableaux de M. Antoine Plamondon, la Vierge Sixtine et la Sainte Cécile de Raphaël, seront inaugurés en cette circonstance.

Il y aura sermon. La collecte sera au bénéfice de l'Union Musicale et pour l'aider à couvrir les frais considérables occasionnés par cette célébration.

Les personnes qui n'ont pas de banc dans l'église pourront se procurer des billets d'admission à des sièges réservés en s'adressant à M. Morgan ou à M. Lavigne, éditeurs de musique, rue Saint-Jean.

A. M. D. G. EP. DUGAL, Président de l'Union Musicale de Québec. CLODOMIR DELISLE, Secrétaire.

COEUR DE POLICE.

Il fait froid, il faut doubler les vêtements, et les marchandises se vendent bien cher. Catherine Doyle, veuve de Martin Power, au devoir, pour économiser son argent, s'approprie, sans en donner avis, un chapeau suspendu à l'étalage d'un magasin.

Elle a été bien tôt empoignée et offerte. Ce matin elle a comparu à la cour, plaide coupable et a été condamnée à 6 mois de prison.

Cinq actions pour gages, intentées par cinq matelots du Seymour, sont renvoyées, et cinq plaintes contre les mêmes, pour désertion, sont aussi renvoyées, les matelots consentant à retourner à leur navire.

CANADIEN BLESSÉ AUX ÉTATS-UNIS.— Dans une terrible collision de convois, sur le Pacifique, non loin de San-Francisco, où il y a eu 14 tués et 55 blessés, un canadien du nom de Noël Lambert a eu les deux jambes cassées.

TROIS RIVIÈRES.— On lit dans la Constitutionnel : De mauvais plaisants ont fait courir ces jours derniers les bruits les plus étranges.

Ainsi, dans la journée de lundi, on avait à la Bourse de Montréal, répandu la rumeur qu'un vaste incendie dévorait Trois-Rivières.

Beaucoup de nos hommes d'affaires étaient allés à faire les achats d'automne, de sorte que l'alerte se répandit en peu d'instants. Heureusement que le télégraphe était à portée pour calmer les inquiétudes.

Hier, en notre ville, on se mit à répandre le bruit que le bateau le Montréal était brûlé sur le lac St. Pierre. Nouvelle alerte. Les femmes dont les maris étaient à bord étaient au désespoir, et il fallut encore faire jouer le télégraphe pour calmer toutes les appréhensions.

Samedi matin un cultivateur de La Prairie nommé Normandin traversait de Longueuil à Montréal à bord du vapeur Longueuil, quand en arrivant il voulut sauter du bateau sur le quai.

Il se cassa la tête et fut transporté à l'hôpital. Les recherches ont été vaines jusqu'à ce jour. (Nouvel-Monde.)

de changements dans les prix ; recettes, 8,000

quarts. Argent acheté à 21 et vendu à 2.

En parcourant la liste des médecines toniques, on n'en trouvera pas une qui ait autant de prestige que le "Sirop Péruvien". C'est le remède par excellence dans tous les cas de faiblesse et de débilité du système. On peut sous ce rapport donner des preuves de son efficacité.

TEMOIGNAGE DE M. PETER SHAW West Winfield, New-York, 10 Déc. 1859. A M. S. W. FOWLE & FILS, Boston.

Messieurs—Pendant l'hiver de 1858, l'état de ma santé laissait beaucoup à désirer. Je souffrais d'un rhume chronique, de douleurs dans le côté et dans les poumons et d'une prostration assez prononcée pour m'empêcher de me livrer à mon état.

Je fis usage de plusieurs médecines hautement préconisées qui me donnèrent un peu de mieux et soulevèrent mon esprit, mais je ne pus en tirer aucun avantage définitif à aller dans l'Amérique du sud dont le climat était plus favorable à ma santé ; mais avant de partir, je cédai aux avis de M. Huntley, votre agent, et je fis l'essai du Sirop de Cerisier Sauvage du Dr. WISTAR.

A ma grande joie, je me sentis un mieux sensible et je n'en avais pris qu'une seule bouteille. Maintenant je jouis de la meilleure santé possible. Je crois que votre Sirop est un des meilleurs remèdes pour le Rhume, la toux, les Maladies des Poumons, et le je recommande spécialement.

Prépare par SETH W. FOWLE & FILS, 18, Rue Tréfont, Boston, et vendu par tous les Droguistes en général.

LE CÉLÈBRE SAUVAGE DE GRACE. Nous recevons tous les jours les rapports les plus favorables sur l'efficacité de ce remède. Anny Anthony, épouse de Mark Anthony, de cette cité, et demeurant au No. 6, Rue Lochut, souffrait d'un rhume chronique, et elle fit dernièrement usage du Sirop de Cerisier Sauvage, et elle se sentit soulagée.

Elle avait fait usage de tous les autres remèdes, mais elle n'avait obtenu aucun avantage. Elle a été guérie par le Sirop de Cerisier Sauvage, et elle ne peut plus en passer. Fall River News. Québec, 13 oct. 1869.

Annouces Nouvelles. Grande Soirée Dramatique—Salle de Musique. Pas de déception—Bernard & Hémond. Immense vente—Léger & Rinfret. Avis—Glover & Fry. Instruments de Musique—Roch Lyonnais. Grande chance offerte au public—F. X. Lepage. Grande vente à bon marché—Montminy & Brunet. Nouveautés d'Autonme—Iréné Fortin. Baume de Cerisier Sauvage—Seth W. Fowle & Fils Compagnie du Richelieu—J. E. Deschamps.

REVUE FINANCIÈRE ET COMMERCIALE.

Jeu, 18 nov. 1869. Montant perçu à la Douane de Québec, le 17 du courant, \$4029.75.

MARCHÉ MONÉTAIRE. Jeudi, 18 nov. 1869. New-York, 10 h. a. m.—L'or est coté à 27 1/2, l'échange sterling 9. Les grands titres sont achetés à 77 1/2 pour cent d'escompte pour de l'or et 73 1/2 pour de l'argent, vendus à 78 pour de l'or.

HEURES DE LA MAREE HAUTE. Nov. h. m. h. m. Lundi... 15 4-16 4-45 Mardi... 16 4-50 5-10 Mercredi... 17 5-21 6-40 Jeudi... 18 6-12 7-21 Vendredi... 19 6-31 8-12 Samedi... 20 7-3 9-21 Dimanche... 21 7-35 9-53

PHASES DE LA LUNE. Pleine lune, Vendredi, le 19 du courant, à 2h 30m. a. m.

Annouces Nouvelles. SALLE DE MUSIQUE. RUE ST. LOUIS. GRANDE SOIRÉE DRAMATIQUE. CLUB DES AMATEURS CANADIENS. MARDI, 23 NOVEMBRE. LES URQUES. L'ATTAQUE DE LA MALLEPOSTE.

PRIX D'ADMISSION. Sièges réservés... \$0.50 Galeries... 371 Parterre... 25

RAPPORT MARITIME. ARRIVAGES DANS LE PORT DE QUÉBEC. 17 NOV. Barque Sarjobing, Katoed, Anvers, 18 sept. Belling & Lamotte, carg. gén. pour Québec et Montréal.

ARRIVAGES AU QUAI RENAUD. Québec, 18 nov. 1869. Goélette Hélène, Jos. Lavoie, Matane—Bois, patates, orge et beurre.

ARRIVAGES AU HAVRE DU PALAIS. Québec, 18 nov. 1869. Goélette Sophie, P. Cloutier, Châteaufort—Bois. Prince-de-Galles, Conturier, Malbaie—Bois.

ARRIVAGES AU QUAI RENAUD. Québec, 18 nov. 1869. Goélette Hélène, Jos. Lavoie, Matane—Bois, patates, orge et beurre.

BUREAU DE COMMERCE DE QUÉBEC. SYNDICS OFFICIELS.

Des applications seront reçues par le sousigné pour la nomination de Syndics Officiels pour les districts judiciaires qui suivent en conformité des clauses de l'Acte de la Faillite 1869.

District des Trois-Rivières, comprenant les comtés de Maskinongé, St. Maurice, Champlain et Nicolet—Trois Syndics. District de Québec, comprenant les comtés de Québec, Montmorency, Lévis, Lotbinière, et la Ville de Québec.

District de Saguenay, comprenant le Comté de Charlevoix du Saguenay—Deux Syndics. District de Chicoutimi—Comté de Chicoutimi—Un Syndic.

District de Gaspé, comprenant les Comtés de Gaspé et Bonaventure—Deux Syndics. District de Kamouraska, comprenant les Comtés de Kamouraska et Témiscouata—Deux Syndics.

District de Montmagny, comprenant les Comtés de l'Islet, Montmagny et Bellechasse—Trois Syndics. District de Beauce, comprenant les Comtés de Beauce et Dorchester—Deux Syndics.

District d'Arthabaska, comprenant les Comtés de Magantic, Arthabaska et Drummond—Trois Syndics. Une garantie déclarée satisfaisante par le Conseil du Bureau de Commerce de Québec pour la due exécution des devoirs du Syndicat Officiel et seront nommés à l'emploi.

Pour plus amples informations, s'adresser au sousigné, à son bureau, Châteaufort, Québec, 17 nov. 1869. T. H. GRANT, Secrétaire.

Avis aux Epiciers en Général. Bouchons de Liège, Fil, Bondons, Bleu en Boules de Chs. Martin, Biscuits au Vin, Abernathy et Queen Biscuits.

VERNIS. POUR Voitures, Meubles, pour le Poli des Chaises, modes, Buffets, etc. etc. Gair, Shellac, Acryl, English Gold Size, Vernis Noir du Japon, Flowering Vernis, Vernis à Harnais.

FAITS DIVERS.

FAUCONNET Océanique.—Le Nova Scotian, Capt. Watts, est arrivé hier à Liverpool.

SIMPLE QUESTION.—Un de nos abonnés nous pose la question suivante : "On demande pourquoi l'horloge du Bureau de Poste ne marche pas. Est-ce pour éviter qu'on s'aperçoive que les mailles n'arrivent pas à l'heure ?"

SOCIÉTÉ CASUALTY.—Il y aura ce soir, à la grande salle du Pensionnat de l'Université—Laval, séance de la Société-Casualty. Le Dr Larue, professeur de l'Université, fera une lecture.

GLACES.—Le capt. Nelson rapporte qu'il y a beaucoup de glaces dans le Lac St. Pierre et dans les fleuves en bas des Trois Rivières.

LE PRINCE ARTHUR.—On prétend qu'une dépêche a été reçue de Londres conseillant au Prince Arthur de ne point accepter d'invitations pour les soirées particulières.

LA TEMPÊTE.—Enfin nous pouvons dire, sans crainte d'être détrompé par la température, que nous sommes bien et dément dans l'hiver. La saison a été inaugurée hier par une tempête aussi bien conditionnée qu'on peut la désirer : neige, grêle, et par dessus le marché un vent à vous décapiter.

TELEGRAPHIE GENERALE. CANADA. Montréal, 17 novembre. Le bal annuel des imprimeurs est annoncé pour le 11 janvier prochain.

Dernier Avis.

Nous rappelons à nos abonnés retardataires qui n'ont pas encore tenu compte de notre avis, que c'est le 20 courant, que nous retrancherons de nos listes tous ceux qui nous sont endettés de dix-huit mois d'abonnement, et cela sans aucune exception.

Partir du 20 novembre courant (le semestre expirant le 15) tous les abonnés qui nous devront dix-huit mois seront, sans exception aucune, retranchés de nos listes.

Partir à l'avance, tous les abonnés qui n'auront pas payé leur souscription trois mois après l'expiration de l'année, seront aussi retranchés, sans avis particulier.

Enfin, à partir du 15 novembre prochain, l'envoi des numéros sera gratuitement aux sociétés littéraires ou autres, cercles etc., sera suspendu, — un éditeur n'étant pas plus tenu de faire cadeau de son journal qu'un marchand de ses effets et un avocat de ses conseils.

NOUVELLES MARITIMES. —M. John J. Bew a reçu hier par le câble un message lui annonçant que le navire Pilgrina a été abandonné au mer. Pas de détails.—Le Pilgrina, capt. Waite, avait été acquitté à ce port le 24 septembre dernier avec un chargement de bois pour Liverpool.

Le vapeur Lac St. Pierre a remorqué le navire Manila jusqu'à Brandy-Pots et l'y a laissé mardi soir. Le capitaine du vapeur rapporte que de nombreux passagers, les barques Skiddaw, Deodar, Deodar, Warrior en cet endroit, et le navire Sunbeam à Kamouraska, attendent un vent favorable pour se mettre en mer.

Au quel des steamers provinciaux, le 16 du courant à 11 heures p. m., les matériaux et une partie de la cargaison de la barque Dr. Juris Jantzen ont été vendus par M. Owen Murphy, encanteur, à différentes personnes.—La cargaison a été vendue \$6,875 et les après de la barque ont été laissés à \$463. M.M. Rousseau & Lubker ont acheté le matériel de naufrage pour la somme de \$120.

PRODUITS EN GROS DE MONTRÉAL.

Farine, par quart de 195 lbs.—Pas de ventes de Supérieure extra; supra \$4.80 à \$4.90; de 1er \$4.75 à \$4.80; extra \$4.80 du Canada, \$4.45 à \$4.47; non; supérieure des Etats de l'Ouest à \$4.40 et \$4.45; forte sup. du Canada, \$4.70 à \$4.90; supérieures de l'Ouest, (canal Welland), nominale, à \$4.80 et \$4.85; supérieures de boulangers de ville, du blé de l'Ouest, nominale à \$5.00 et \$5.00; supérieures du Canada, No. 2, \$4.30 à \$5.00; No. 2 des Etats de l'Ouest à \$4.30 et \$5.00; Bonne, \$4.10 et \$4.20; \$3.60 à \$3.70; Recettes, nota. Fleur un sac du Haut-Canada, \$2.25 à \$2.27 et \$2.30 par 100 lbs. Marché des boulangers de ville de supérieures ordinaires entièrement et prix cotés des supérieures ordinaires entièrement et prix cotés de fleur extra choisie vendue au prix de l'étranger.

Plusieurs centaines de quarts de fleur de gros prix à \$4.75, quelques variétés tenues à \$4.80. Affaires presque nulles dans la supérieure ordinaire du blé de Canada, petite parcelle portant les prix de \$4.45 et \$4.47; fleur moyenne de boulangers vendue de \$4.60 à \$4.62 et \$4.65. Marques fortes nominale, quées au prix de \$4.75 et au-dessus suivant le degré de force. Fleur des Etats de l'Ouest nominale—un lot (200 quarts) vendu à \$4.35 inspecté et en voie de chargement, No. 2 marqué au prix de \$4.30. Pas de ventes de marques de ville ou de fleur du Canal Welland apportées. Qualités inférieures tranquilles. Fleur extra choisie. Recettes par le G. T., 1,400 quarts; par le Canal Lachine, 8,687 quarts—Herald de ce matin.

ACQUITTES. 17 NOV. Goélette Undaunted, Howell, Gaspé, Hunt, Brock & Cie.

ARRIVAGES AU QUAI RENAUD. Québec, 18 nov. 1869. Goélette Sophie, P. Cloutier, Châteaufort—Bois. Prince-de-Galles, Conturier, Malbaie—Bois.

ARRIVAGES AU HAVRE DU PALAIS. Québec, 18 nov. 1869. Goélette Sophie, P. Cloutier, Châteaufort—Bois. Prince-de-Galles, Conturier, Malbaie—Bois.

ARRIVAGES AU QUAI RENAUD. Québec, 18 nov. 1869. Goélette Hélène, Jos. Lavoie, Matane—Bois, patates, orge et beurre.

ARRIVAGES AU HAVRE DU PALAIS. Québec, 18 nov. 1869. Goélette Sophie, P. Cloutier, Châteaufort—Bois. Prince-de-Galles, Conturier, Malbaie—Bois.

Dissolution de Société.

LES sousignés informant le public que la Société de Construction de Navires à St. Joseph de Lévis, connue sous le nom de CHARLAND & MARQUIS, est dissoute depuis le 20 d'octobre dernier, d'après le consentement des deux parties, d'après le consentement des deux parties, les affaires continueront activement comme par le passé, conduites respectivement par les deux ci-dessus mentionnés.

M. Guillaume Charland est autorisé à régler les affaires restées en litige jusqu'à la date exclusive du 20 octobre dernier; en conséquence il prie les personnes qui doivent à la société de régler leurs comptes dans le plus bref délai. (Signé) W. CHARLAND, P. X. MARQUIS.

ON DEMANDE

UNE DEMOISELLE ou un Commis-Assistant pour une GALLERIE PHOTOGRAPHIQUE. Il ou Elle devra parler l'Anglais. S'adresser depuis 10 heures A. M. à 2 heures P. M. ELLISSON & Cie. Québec, 15 nov. 1869.

THE DU JAPON.

LES sousignés étant sur le point d'abandonner cette branche de commerce vendront à une grande réduction. 150 boîtes de Thé du Japon. THIBAudeau, THOMAS & Co. Québec, 12 nov. 1869.

M. DESSANE.

M. A. DESSANE a l'honneur d'informer le public et ses amis qu'il commencera ses leçons de Musique à partir d'aujourd'hui, soit à son domicile, rue Petit-Richmond, faubourg St. Jean, maison de M. Fiset, Protonotaire, soit aux domiciles des élèves. Prix des leçons, une demi-heure; deux fois par semaine, chez M. Dessane, 50 cents, au domicile des élèves, 75 cents. Québec, 10 nov. 1869.

SEL ! SEL ! A vendre par A. J. VENNEN, Rue Grant, St. Roch. Québec, 16 nov. 1869.

Choses et autres.

—Pas encore ; mais je cherche.

—Comment vivez-vous ? J'ai le droit de vous interroger à ce sujet, puisque je suis votre confidente.

—Oh ! répondait-il, en ce moment je n'ai pas besoin de grand-chose pour vivre. Il ne me faut plus comme autrefois des louis toujours de louis dans mes poches. Je ne désire plus me montrer au bois de trois à cinq, à Tortini vers les six heures, à l'Opéra le soir. Je me réveille et ma première pensée est de me dire : "A quelle heure la verrai-je aujourd'hui ?"

Choses et autres.

—Pas encore ; mais je cherche.

—Comment vivez-vous ? J'ai le droit de vous interroger à ce sujet, puisque je suis votre confidente.

—Oh ! répondait-il, en ce moment je n'ai pas besoin de grand-chose pour vivre. Il ne me faut plus comme autrefois des louis toujours de louis dans mes poches. Je ne désire plus me montrer au bois de trois à cinq, à Tortini vers les six heures, à l'Opéra le soir. Je me réveille et ma première pensée est de me dire : "A quelle heure la verrai-je aujourd'hui ?"

Choses et autres.

—Pas encore ; mais je cherche.

—Comment vivez-vous ? J'ai le droit de vous interroger à ce sujet, puisque je suis votre confidente.

—Oh ! répondait-il, en ce moment je n'ai pas besoin de grand-chose pour vivre. Il ne me faut plus comme autrefois des louis toujours de louis dans mes poches. Je ne désire plus me montrer au bois de trois à cinq, à Tortini vers les six heures, à l'Opéra le soir. Je me réveille et ma première pensée est de me dire : "A quelle heure la verrai-je aujourd'hui ?"

Choses et autres.

—Pas encore ; mais je cherche.

—Comment vivez-vous ? J'ai le droit de vous interroger à ce sujet, puisque je suis votre confidente.

—Oh ! répondait-il, en ce moment je n'ai pas besoin de grand-chose pour vivre. Il ne me faut plus comme autrefois des louis toujours de louis dans mes poches. Je ne désire plus me montrer au bois de trois à cinq, à Tortini vers les six heures, à l'Opéra le soir. Je me réveille et ma première pensée est de me dire : "A quelle heure la verrai-je aujourd'hui ?"

Choses et autres.

—Pas encore ; mais je cherche.

—Comment vivez-vous ? J'ai le droit de vous interroger à ce sujet, puisque je suis votre confidente.

—Oh ! répondait-il, en ce moment je n'ai pas besoin de grand-chose pour vivre. Il ne me faut plus comme autrefois des louis toujours de louis dans mes poches. Je ne désire plus me montrer au bois de trois à cinq, à Tortini vers les six heures, à l'Opéra le soir. Je me réveille et ma première pensée est de me dire : "A quelle heure la verrai-je aujourd'hui ?"

Choses et autres.

—Pas encore ; mais je cherche.

—Comment vivez-vous ? J'ai le droit de vous interroger à ce sujet, puisque je suis votre confidente.

—Oh ! répondait-il, en ce moment je n'ai pas besoin de grand-chose pour vivre. Il ne me faut plus comme autrefois des louis toujours de louis dans mes poches. Je ne désire plus me montrer au bois de trois à cinq, à Tortini vers les six heures, à l'Opéra le soir. Je me réveille et ma première pensée est de me dire : "A quelle heure la verrai-je aujourd'hui ?"

Vente à bon marché de Marchandises Sèches au Dominion House!

IMMENSE VENTE DE MARCHANDISES SECHES CHEZ LEGER & RINFRET, POUR UNE VALEUR DE PLUS DE \$150,000. Cent Cinquante Mille Piastres de Marchandises pour être Vendues sans Réserve.

PAS DE DECEPTION. VENTE A BON MARCHÉ AU COMPTANT. BERNARD & HEMOND, Commencent à Vendre, Aujourd'hui,

REDUCTION VERITABLE POUR ARGENT COMPTANT. BERNARD & HEMOND, Mettront en regard leurs prix avec ceux des autres maisons de Commerce qui ont publié des annonces.

BERNARD & HEMOND, Désirent appeler l'attention des Maîtres et Maîtresses de Maisons sur cette VENTE A BON MARCHÉ.

BERNARD & HEMOND, Offrent les Marchés les plus avantageux de la Saison. Leurs effets et leurs prix sont énumérés dans des Circulaires. IL N'Y A QU'UN SEUL PRIX. No. 4, rue St. Jean, Haute-Ville, Québec.

NOUVELLEMENT REÇUS. LIBRAIRIE NOUVELLE. ALPHONSE DOUTRE & Cie., COIN DES RUES NOTRE-DAME ET ST. GABRIEL, MONTREAL.

LIVRES DE DROIT TRAITANT sur le Droit Civil, Droit Criminel, Droit Maritime et Droit International. Rolland de Villargues; Agnel; Breton; Berriat St. Prix; Boitard et Colmet d'Auge; Courcy; Coin-Delisle; Chauveau; Bedarride; Rogron; Desquiron; Tambour; Poujol; Vazèle; Rodière; Vincent; Fouquier; Saint Espe; Favard de Langlade; Westoby; Duranton; Troplong; Carré et Chauveau; Flore; Fresquet; Laboulaye; Duplessis; Kennes; Girard; Biret; Delvincourt; Aubert; Toullier; Rodière; Bagnat; Merlin; Guyot; Pigeon; Zacharie; Pardessus; Poncet; Marcadé et Pont; Allard; Morellet; Caumont; Hauf; Solon; Nicolin, etc., etc.

LIVRES DE MEDECINE. Trousseau et Pidou; Churchill; Béchard; Barth et Roger; James; Massé; Vidal de Cassis; Hunter; Litre et Robin; Nysten; Dictionnaire de Médecine et de Chirurgie; Cruvel; Dumint; Duvall; Orfila; Devergie; Tardieu; Flandin; Barse; Barlow; Druitt; Flint; Gray; Hughes; Neill; Neilgan; Thompson; Taylor; Hooper; Woods; etc., etc. Les ouvrages de médecine sont des éditions Américaines, Anglaises, Françaises et Belges.

LITTÉRATURE. La collection des romans à l'ordre du jour est la plus complète possible et se compose de plus de 10,000 romans les plus choisis. Il serait trop long d'en énumérer la liste. La collection contient des illustrations splendides de nos meilleurs romans. MUSIQUE. Il est reçu chaque jour une grande quantité de morceaux de musique Anglaise, Française et Américaine, à très bas prix.

INSTRUMENTS DE MEDECINE. La maison se charge de faire venir de bonnes conditions les instruments de médecins les plus en usage en Europe et en Amérique. Les instruments qui ont été reçus ont donné pleine et entière satisfaction. GRAVURES. Un assortiment choisi de gravures dans tous les genres. Nous attirons spécialement l'attention sur nos chromo-lithographies. COSTUME DE COUR. La Maison a constamment en mains, Robes, Rabats et Cravates pour Avocats et Conseils de la Reine, et toute commande est promptement exécutée. BLANCS. Les Avocats, Notaires, Greffiers et Secrétaires de Municipalités trouveront à l'établissement tous les blancs en usage. Un avocat est chargé de les reviser régulièrement.

VENANT D'ETRE REÇU. POELES de Chambre, Do à Charbon, Do Double, Do Simple, Do à Cuisine. Importé directement de Norvège. Poèles de Cuisine Norvégiens. HARDY & LORTIE, No. 11, Sous-le-Port. Québec, 28 oct. 1869.

PROVINCE DE QUEBEC. CHAMBRE DU PARLEMENT. BILLS PRIVES. Les personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passage de BILLS PRIVES ou LOKAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arrangements ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes avisées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la Gazette Officielle de Québec), il est requis d'en donner DIX MOIS D'AVIS (signifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la Gazette Officielle de Québec, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district mentionné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "trois premières semaines" de la session. BOUCHER de BOUTCHERVILLE, Greffier du Con. Lég. G. M. MEIR, Greffier de l'Ass. Lég. Québec, 24 août 1869.—15

HUITRES, HUITRES. ED. CLARK, MARCHAND-ÉPICIER, RUE DU PONT. PREND la liberté d'annoncer au public que l'un trouvera toujours à son établissement des Huitres qui vendra au gros et en détail. — AUSSI — POMMES de premier choix. ED. CLARK, Rue du Pont. Québec, 8 oct. 1869.

AVIS. Il sera fait application à la prochaine session du Parlement de la Province de Québec pour l'incorporation d'une compagnie dans le but de construire un Chemin à Lisses de Bois à partir d'un point sur la ligne du Grand Tronc en passant par les Townships de Leeds, Inverness, Irlande et Halifax. Québec, 16 oct. 1869.—2m

INSTRUMENTS DE MUSIQUE A ceux qui possèdent des Instruments brisés ou en mauvais ordre, et au public en général. M. ROCH LYONNAIS, Réparateur d'Instrument de Musique. COIN DES RUES GRANT ET ST. JOSEPH. SE charge de la réparation de n'importe quel Instrument de Musique, et Instruments à Cordes. M. R. LYONNAIS répare aussi très bien les CONCERTINATS ET LES ACCORDEONS. Québec, 29 sept. 1869.—3m

ACTE concernant la Faillite 1869. Dans l'affaire de ALEXANDRE MORENCY, Individuellement et comme associé de la ci-devant Société de FORTIN & MORENCY, FAILLI. LE FAILLI a fait à moi une cession de ses biens, et effets et les créanciers sont notifiés de se rendre à mon bureau, No. 17, RUE ST. PIERRE, Québec, LUNDI, le 6 jour de Décembre 1869, à 2 heures P. M., pour recevoir un rapport de ses affaires et nommer un syndic. WM. WALKER, Syndic ad interim. Québec, 17 nov. 1869.—2m

ACTE concernant la Faillite 1869. Dans l'affaire de WILLIAM LEE, Individuellement et en sa qualité de ci-devant associé de la maison de M. WRIGHT & Cie., FAILLI. LE FAILLI a fait à moi une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 17, RUE ST. PIERRE, Québec, LUNDI, le huitième jour de Novembre 1869, à 2 heures P. M., pour recevoir un rapport de ses affaires et nommer un Syndic. WM. WALKER, Syndic ad interim. Québec, 5 nov. 1869.—2m

ACTE concernant la Faillite 1869. CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, COUR SUPERIEURE. Dans l'affaire de BLAIS et COMPAGNIE et XENOPHON DUS-SAULT, Individuellement Faillits. LE SIXIEME jour de DECEMBRE prochain, le soussigné demandera à la cour sa décharge en vertu du dit acte. XENOPHON DUSSAULT, Par C. PACAUD, Son procureur ad interim. Québec, 5 nov. 1869.—1m 3/4

ACTE concernant la Faillite 1864. Dans l'affaire de WILLIAM GILDAS, alias BARRAS, de Montréal, Négociant, aussi bien qu'individuellement ayant été en société avec LOUIS BEGIN, de la Cité de Québec, sous les noms et raison de GILDAS & Cie., FAILLI. LE soussigné, ANDREW B. STEWART, de la Cité de Montréal, ai été nommé Syndic Officiel dans cette affaire. Les créanciers sont requis de leur réclamations devant moi d'ici à un mois. A. B. STEWART, Syndic. Montréal, 7 nov. 1869.

AVIS. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY. LUNDI PROCHAIN, LE 18 OCTOBRE. NOTRE FONDS DE COMMERCE EN ENTIER, AU PRIX COUTANT, Et en plusieurs cas, considérablement au-dessous.

L'assortiment général dont la supériorité est depuis longtemps établie, a été maintenu par d'immenses importations et est toujours en Marchandises de Gout qu'en Marchandises d'Utilité: Cotons, Toiles, Lainages, etc., par conséquent l'avantage offert au public est un de ceux qu'on rencontre rarement. La vente comprendra également notre Magasin de Tapis et États d'Ameublement.

Positivement pour Argent Comptant Seulement. Excepté pour gros montants, un billet approuvé sera accepté. Notre Magasin sera fermé jusqu'à LUNDI PROCHAIN pour remarquer les effets. GLOVER & FRY. N. B. Toutes personnes endettées envers l'établissement sont requises de régler leurs comptes immédiatement. Les livres seront fermés à dater d'aujourd'hui. GLOVER & FRY. Québec, 14 octobre.

BANQUE DE QUEBEC. VIS est par le présent donné qu'un dividende de TROIS ET DEMI par cent sur le Capital de cette institution a été déclaré pour le semestre courant et que ce dividende sera payable à la Maison de Banque en cette cité le et après le 10 NOVEMBRE courant. Les livres de transfert seront fermés depuis le 16 de ce mois jusqu'au 30 courant, les deux jours inclus. Par ordre du Bureau, J. STEVENSON, Caissier. Québec, 5 nov. 1869.

A VENDRE. UN MAGNIFIQUE TERRAIN, situé au Faubourg St. Jean, rue St. Jean, contenant quarante pieds de front sur vingt dix pieds de profondeur, avec Maison, Hangar, Ecurie, etc., etc., et un beau grand jardin, planté d'arbres fruitiers. S'adresser à H. BOLDU, Notaire. Québec, 15 oct. 1869.—1m

Le Jubilé du Concile de l'Immaculée-Conception. INSTRUCTIONS, Prières Spéciales et Pieux Exercices à l'usage de tous les fidèles, publiés avec autorisation ecclésiastique. PRIX, 7½d. A vendre chez GARANT & TRUDEL. Québec, 3 nov. 1869.

A VENDRE. LE CATECHISME DU CONCILE à l'usage des Enfants et des grandes personnes par un Docteur en droit canonique. PRIX, 10 cents. Chez GARANT & TRUDEL. Québec, 3 nov. 1869.

PROCÈS DE EUGENE POITRAS, CONVAISCU DU MEURTRE DE J. B. GUELLET. PRIX, 1s. Chez GARANT & TRUDEL. Québec, 3 nov. 1869.

LA MAISON PH. BRUNET, HORLOGER-SPECIALISTE. VIENT de recevoir un assortiment considérable et choisi d'HORLOGES ET PENDULES de toutes formes et de toutes dimensions: Horloges Carrées, Horloges Circulaires, Horloges Octogones, Horloges et Pendules de Chambre, de Salle à dîner et de Salon, Horloges et Pendules de fantaisie avec tous les PERFECTIONNEMENTS MODERNES. LA MAISON PH. BRUNET a reçu ces jours derniers un choix superbe de Montres en Or et en Argent. Montres en Or, avec boîtes entières ou demi-boîtes artistiquement ciselées, do en Argent, do do do Châssis splendides en Or et en Argent avec objets de fantaisie de toutes sortes.

Une collection splendide d'articles de Bijouterie d'une grande richesse et du plus haut goût, tels que: Pendants, Anneaux de toutes formes, Bracelets, Epinglettes de Dames et de Messieurs, Joints, Bagues, etc., fabriqués dans le dernier goût. Le tout à Vendre à des Prix peu Coûteux. ON SOLLICITE UNE VISITE. Québec, 12 oct. 1869.

LEGGO & Cie., LEGGOTYPEURS, Stéréotypeurs, Gravureurs. Chromo et Photo-Lithographes, Photographes, et Imprimeurs en Général, à l'aide d'une Presse à Vapeur. Bureau: No. 10, Place d'Armes, Montréal. Ateliers: No. 319, Rue St. Antoine. Québec, 18 oct. 1869.—2m

HUITRES FRAICHES. G. L. PINSONNEAULT, MARCHAND-ÉPICIER, No. 8, RUE ET FAUBOURG ST. JEAN. INFORME le public qu'il recevra demain par la City de Québec une cargaison d'Huitres de l'Île du Prince-Edouard, Malpeque, de première qualité, et que chaque semaine il en recevra ainsi un nouvel approvisionnement. Il les vendra au quart ou au cent à des prix très modérés. M. PINSONNEAULT est bien connu à Québec dans cette branche de commerce qu'il exerce depuis plusieurs années, et il espère que tous les gourmets s'empresseront de lui accorder leur patronage. Québec, 24 sept. 1869.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. ENSEMBLE DES VAPEURS DE LA MALLE ROYALE. QUEBEC ET MONTREAL. AVIS. COMMENCER de JEUDI, le 18 du courant, la Compagnie du Richelieu chargera vingt-cinq voiers au-dessus du Tarif pour le fret. LE VAPEUR MONTREAL, CAPITAINE ROBERT NELSON PARTIRA TOUS LES MARDIS, MERCREDIS ET VENDREDIS, A DEUX HEURES P. M. LE VAPEUR QUÉBEC, CAPITAINE J. B. LABELLE, PARTIRA TOUS LES MARDIS, JEUDIS ET SAMEDIS. PRIX DES PASSAGES: CHAMBRE (Souper et Lit de Cabine) \$3.00. MONTREAL. Les Billets de Passages seront vendus au Bureau de la Compagnie du Richelieu, Quai Napoléon, Québec, 10 nov. 1869.

TRAVERSEE DU GRAND TRONC. PARTIR D'AUJOURD'HUI, le vapeur St. George fera la traversée du fleuve, jusqu'à l'aval, comme suit: LAISSERA QUEBEC: 8.00 A. M.—Train de la Malle de Montréal et de l'Ouest. 2.00—Train mixte de la Rivière-du-Loup, les lundis, mercredis et vendredis. 6.30—Train de la malle pour la Rivière-du-Loup. 7.45—Train mixte de la Rivière-du-Loup, les mardis, jeudis et samedis. Voyages intermédiaires pour fret. A. GABOURY, Secrétaire, Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent, Québec, 6 nov. 1869.

TRES IMPORTANT POUR LES PROPRIETAIRES de Bouilloires Tubulaires. VIROLES BREVETÉES A VIS DE THOMAS DUNHAM FINEGAN BOUILLOIRES A VAPEUR. NOUS, soussignés, associés à Notre-Dame de Lévis, désirons appeler l'attention des propriétaires de Bouilloires à Vapeur, Ingénieurs et Fabricants de Bouilloires sur le nouveau procédé suivant lequel la maison T. D. Finegan répare les Tubes dans les Bouilloires Tubulaires. Ce genre de réparations se fait au moyen de Viroles Brevetées à Vis, qu'il est permis de fabriquer en Canada, et qui ont été maintenant prêts à exécuter dans le plus court délai possible les commandes qui leur seront données. Les Tubes dans les Bouilloires Tubulaires finissent invariablement par se briser à l'extrémité et la manière dont on les a réparés jusqu'à présent laisse considérablement à désirer, de sorte que les propriétaires de Bouilloires à Vapeur ont trouvé qu'il était beaucoup plus avantageux d'en acheter de nouveaux. Quelques mots d'explication convainquent les propriétaires de que les VIROLES A VIS résistent davantage les Tubes, leur donnent une force beaucoup plus considérable et les rendent plus durables que des Tubes neufs sans ces Viroles à Vis. Faites une légère ouverture en dedans de l'extrémité du tube au moyen d'un taraud ou autre instrument, et que cette ouverture ait de 1¼ à 1½ pouce; introduisez la Virole à Vis dans l'ouverture jusqu'à ce que la tête de la virole touche à la feuille de cuivre; ce procédé ne donne à la Vapeur aucun moyen de se briser passage même à la plus haute pression. Ces Viroles à Vis peuvent non seulement servir aux vieux Tubes mais aussi aux Tubes neufs et spécialement aux Tubes en Cuivre et en Airain, afin d'empêcher les extrémités d'être détruites. Les Viroles à Vis sont fabriquées de différentes grandeurs, depuis 1¼ à 4 pouces de diamètre, et sont vendues par D. LAINE & Cie., Lévis. Québec, 13 nov. 1869.

VERNIS. VERNIS pour Voiture, Harnais, Meubles et pour le Fer. Huile de Lin, esprit de Térébenthine, etc. A vendre aux prix des Manufacturiers par L. N. ALLAIRE, No. 7, Rue St. Pierre. Québec, 13 nov. 1869.

Manufacture Canadienne de Bouillons de Liège. BOUTONS de Liège pour Bouteilles de Drogueries, pour Bouteilles de Bière, Vin, Gin, Eau-de-Vie, Bière de Gingembre, Soda Water, etc. Les propriétaires ayant fait de grandes améliorations à leur Manufacture sont prêts à exécuter toutes les commandes que l'on voudra bien leur confier. Le soussigné est le seul à Québec qui ait le droit de vendre en gros les articles de la manufacture. L. N. ALLAIRE, No. 7, rue St. Pierre. Québec, 5 nov. 1869.

COMPAGNIE DE LA BASSA-VILLE. BUREAUX de l'Établissement à Québec, à côté du Bureau de la Poste. GUYAY & ROBITAILLE, Rue Buade, Marché de la Haute-Ville.

AVIS. GUYAY & ROBITAILLE, Rue Buade, Marché de la Haute-Ville.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. ENSEMBLE DES VAPEURS DE LA MALLE ROYALE. QUEBEC ET MONTREAL. AVIS. COMMENCER de JEUDI, le 18 du courant, la Compagnie du Richelieu chargera vingt-cinq voiers au-dessus du Tarif pour le fret. LE VAPEUR MONTREAL, CAPITAINE ROBERT NELSON PARTIRA TOUS LES MARDIS, MERCREDIS ET VENDREDIS, A DEUX HEURES P. M. LE VAPEUR QUÉBEC, CAPITAINE J. B. LABELLE, PARTIRA TOUS LES MARDIS, JEUDIS ET SAMEDIS. PRIX DES PASSAGES: CHAMBRE (Souper et Lit de Cabine) \$3.00. MONTREAL. Les Billets de Passages seront vendus au Bureau de la Compagnie du Richelieu, Quai Napoléon, Québec, 10 nov. 1869.

TRAVERSEE DU GRAND TRONC. PARTIR D'AUJOURD'HUI, le vapeur St. George fera la traversée du fleuve, jusqu'à l'aval, comme suit: LAISSERA QUEBEC: 8.00 A. M.—Train de la Malle de Montréal et de l'Ouest. 2.00—Train mixte de la Rivière-du-Loup, les lundis, mercredis et vendredis. 6.30—Train de la malle pour la Rivière-du-Loup. 7.45—Train mixte de la Rivière-du-Loup, les mardis, jeudis et samedis. Voyages intermédiaires pour fret. A. GABOURY, Secrétaire, Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent, Québec, 6 nov. 1869.

TRES IMPORTANT POUR LES PROPRIETAIRES de Bouilloires Tubulaires. VIROLES BREVETÉES A VIS DE THOMAS DUNHAM FINEGAN BOUILLOIRES A VAPEUR. NOUS, soussignés, associés à Notre-Dame de Lévis, désirons appeler l'attention des propriétaires de Bouilloires à Vapeur, Ingénieurs et Fabricants de Bouilloires sur le nouveau procédé suivant lequel la maison T. D. Finegan répare les Tubes dans les Bouilloires Tubulaires. Ce genre de réparations se fait au moyen de Viroles Brevetées à Vis, qu'il est permis de fabriquer en Canada, et qui ont été maintenant prêts à exécuter dans le plus court délai possible les commandes qui leur seront données. Les Tubes dans les Bouilloires Tubulaires finissent invariablement par se briser à l'extrémité et la manière dont on les a réparés jusqu'à présent laisse considérablement à désirer, de sorte que les propriétaires de Bouilloires à Vapeur ont trouvé qu'il était beaucoup plus avantageux d'en acheter de nouveaux. Quelques mots d'explication convainquent les propriétaires de que les VIROLES A VIS résistent davantage les Tubes, leur donnent une force beaucoup plus considérable et les rendent plus durables que des Tubes neufs sans ces Viroles à Vis. Faites une légère ouverture en dedans de l'extrémité du tube au moyen d'un taraud ou autre instrument, et que cette ouverture ait de 1¼ à 1½ pouce; introduisez la Virole à Vis dans l'ouverture jusqu'à ce que la tête de la virole touche à la feuille de cuivre; ce procédé ne donne à la Vapeur aucun moyen de se briser passage même à la plus haute pression. Ces Viroles à Vis peuvent non seulement servir aux vieux Tubes mais aussi aux Tubes neufs et spécialement aux Tubes en Cuivre et en Airain, afin d'empêcher les extrémités d'être détruites. Les Viroles à Vis sont fabriquées de différentes grandeurs, depuis 1¼ à 4 pouces de diamètre, et sont vendues par D. LAINE & Cie., Lévis. Québec, 13 nov. 1869.

VERNIS. VERNIS pour Voiture, Harnais, Meubles et pour le Fer. Huile de Lin, esprit de Térébenthine, etc. A vendre aux prix des Manufacturiers par L. N. ALLAIRE, No. 7, Rue St. Pierre. Québec, 13 nov. 1869.

Manufacture Canadienne de Bouillons de Liège. BOUTONS de Liège pour Bouteilles de Drogueries, pour Bouteilles de Bière, Vin, Gin, Eau-de-Vie, Bière de Gingembre, Soda Water, etc. Les propriétaires ayant fait de grandes améliorations à leur Manufacture sont prêts à exécuter toutes les commandes que l'on voudra bien leur confier. Le soussigné est le seul à Québec qui ait le droit de vendre en gros les articles de la manufacture. L. N. ALLAIRE, No. 7, rue St. Pierre. Québec, 5 nov. 1869.

COMPAGNIE DE LA BASSA-VILLE. BUREAUX de l'Établissement à Québec, à côté du Bureau de la Poste. GUYAY & ROBITAILLE, Rue Buade, Marché de la Haute-Ville.

AVIS. GUYAY & ROBITAILLE, Rue Buade, Marché de la Haute-Ville.

AVIS. GUYAY & ROBITAILLE, Rue Buade, Marché de la Haute-Ville.

AVIS. GUYAY & ROBITAILLE, Rue Buade, Marché de la Haute-Ville.

AVIS. GUYAY & ROBITAILLE, Rue Buade, Marché de la Haute-Ville.

AVIS. GUYAY & ROBITAILLE, Rue Buade, Marché de la Haute-Ville.

AVIS. GUYAY & ROBITAILLE, Rue Buade, Marché de la Haute-Ville.

AVIS. GUYAY & ROBITAILLE, Rue Buade, Marché de la Haute-Ville.

AVIS. GUYAY & ROBITAILLE, Rue Buade, Marché de la Haute-Ville.

AVIS. GUYAY & ROBITAILLE, Rue Buade, Marché de la Haute-Ville.

AVIS. GUYAY & ROBITAILLE, Rue Buade, Marché de la Haute-Ville.

AVIS. GUYAY & ROBITAILLE, Rue Buade, Marché de la Haute-Ville.

AVIS. GUYAY & ROBITAILLE, Rue Buade, Marché de la Haute-Ville.

AVIS. GUYAY & ROBITAILLE, Rue Buade, Marché de la Haute-Ville.

LA COMPAGNIE CANADIENNE DE CAOUTCHOUC, MONTRÉAL.

CONFECTIONNEMENT DES CEINTURES ET COURROIES à Patente, BOYAUX, PLAQUES pour Joints de Machines à Vapeur, BRESSOIRS et TAMPONS pour Chars de Chemins de Fer, VALVES, GOMME pour Libraires, ANNEAUX pour la dentition, etc.

BOTTES et CLAQUES en CAOUTCHOUC. BOTTINES en PARDESSUS en FEUTRE AVEC CAOUTCHOUC, en grande variété.

Tous les ordres sont exécutés avec ponctualité. Bureau et Atelier: No. 272, Rue Ste. Marie.

F. SCHOLES, Administrateur. Montréal, 30 jan. 1869.—la

Tableau indiquant l'heure du départ des Malles.

BUREAU DE POSTE, QUÉBEC, Juin 1868.

Table with columns: Dcs, MALLES, Clotures. Rows include A. M. P. M. and destinations like OTTAWA, QUÉBEC, etc.

OTTAWA, par chemin de fer, 8.00. Province d'Ontario, (a) 8.00.

QUÉBEC. Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Sherbrooke, Lennoxville, Island Pond, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00. Trois-Rivières, Sorel, Bédard, etc.

HOTEL DU CANADA. M. HONRÉ JEAN, propriétaire.

JEAN'S HOTEL, informé sa nombreuse clientèle et le public en général qu'il vient de s'installer à l'HOTEL DU CANADA à Montréal, où il promet à tous ceux qui voudront bien lui faire l'honneur de le patronner tout le confort possible; sa table sera bien fournie et le service promptement et poliment fait; ses liqueurs et cigares seront toujours de première qualité.

Montréal, 6 sept. 1869. HONRÉ JEAN.

M. G. SEIFERT. UN NOUVEL ASSORTIMENT DES CÉLÈBRES LUNETTES PERFECTIONNÉES ET DE LORNGONS DE LAZARUS, MORRIS & Cie.

Elles s'adaptent parfaitement à n'importe quelle vue. Seul Agent à Québec: G. SEIFERT, Bijoutier, No. 27, Rue St. Jean, Québec. Québec, 20 sept. 1869.

LE GRAND DESIDERATUM. LA CHAISE-HAMAC PATENTÉE.

Les maîtres de maisons de toutes classes, les Invalides, les Touristes, tous ceux qui désirent la réunion du confort, du bon marché et de la durée, doivent faire l'acquisition d'une CHAISE-HAMAC PATENTÉE, qui peut se placer dans n'importe quel endroit et n'occupe seulement un demi-pouce quand on ne s'en sert pas, et peut se transformer à volonté en Canapé, en Lit d'enfant. Prix \$20 et au-dessus. A vendre par WM. DRUM, Rue St. Paul, Québec. Québec, 20 sept. 1869.

CORPORATION DE QUÉBEC. AVIS PUBLIC.

Par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour l'obtention d'un acte pour annexer les divers actes d'incorporation de la Cité de Québec, et ce pour les fins suivantes, savoir: pour faire certains changements ou alterations dans les franchises et la représentation des divers quartiers, dans le Conseil de la Cité de Québec; pour imposer une taxe sur le revenu (income tax) pour obliger les Marchands, Négociants, et toutes autres personnes faisant aucun commerce, négoce ou affaire quelconque, individuellement ou comme associés, à payer un taux spécifique ou prendre licence, pour créer un fonds consolidé portant le nom de fonds consolidé de la Cité de Québec, jusqu'au montant de un million cinq cent mille piastres pour payer une partie de la dette de la Cité de Québec, le dit fonds (stock) consolidé devant être non rachetable, et devant être émis en actions de pas moins de cent piastres chaque; pour étendre les dispositions du Code de Procédure Civile du Bas-Canada aux sommations émises en matière civile de la Cour de Québec, pour rendre les propriétaires ou possesseurs de propriétés immobilières dans la dite Cité de Québec seuls responsables envers la Corporation pour toutes taxes, cotisations, ou taxes d'eau, en leur donnant leur recours contre les locataires dans certains cas; et enfin généralement pour obtenir de nouveaux et plus amples pouvoirs pour la dite Corporation. L. A. CANNON, Greffier de la Cité. Québec, 9 oct. 1869.

J. D. LAWLOR, Fabricant de Machines à Coudre.

A reçu le PREMIER, le plus HAUT et le SEUL PRIX accordé aux MACHINES À COUDRE DE SINGER à la dernière Exposition de Montréal. N. B.—Il possède une expérience pratique de dix-huit années dans la Manufacture des Machines à Coudre.

Machines à Coudre de Première Classe.

Il a constamment en mains: MACHINES À COUDRE DE SINGER à l'usage des Familles, différentes grandeurs.

MACHINES À COUDRE DE SINGER No. 2.

MACHINES À COUDRE ETNA (ne faisant pas de bruit) A, B, C.

MACHINES À COUDRE FLORENCE, action réversible, différents modèles.

MOULINS À NAVETTE, prix \$30.00.

NOUVELLE MACHINE À COUDRE elliptique à l'usage des Familles, Prix, 23.00.

MOULINS À COUDRE BUTTON-ROLE.

MOULINS À FIL CIRE, A, B, C.

MOULINS À CHAUSSURES.

FOURNITURES DE MOULINS À COUDRE.

On apprend aux Dames le maniement de ces machines.

Toutes réparations sont faites le plus promptement possible chez

J. D. LAWLOR, No. 22, Rue St. Jean, Montréal.

N. B.—On demande des agents partout.

Conditions libérales accordées aux personnes compétentes. Québec, 5 mai 1869.

TERRE A VENDRE.

UNE MAGNIFIQUE TERRE en bois debout de 2 arpents de front sur 31 de profondeur, située à Ste. Emilie de Lotbinière concession du Cator No. 9.

Il y a quatre arpents de terre défrichée, prêt à être mise en culture.

Il y a aussi un bois magnifique sur la terre. Conditions libérales. S'adresser à ce Bureau. Québec, 14 avril 1869.

OLD TOM GIN.

En déchargement du "Rock City" de Londres: CAISSES de Old Tom Gin de Booth. A vendre par WILLIAM POSTON. Québec, 28 oct. 1869.

NOUVELLE MUSIQUE. GALOP de la Saison, par W. C. Lamont, Maître de Bande du 69e Régiment de S. M.

Christine Walse par Dan. Godfrey, illustré d'un portrait de Mlle. Christine Nilsson, comme Opéla dans Hamlet. Prince Arthur Galop, par Henry Prince. Reflets du Passé, Valse de Salou, par Gustave Gagnon. — AUSSI — Venant d'être reçus par les derniers Paquebots Océaniques. LES AIRS SUÉDOIS. 1. Jeunesse, 2. Les Roses, 3. Le Bal, Chantés par Mlle. Christine Nilsson. A vendre par R. MORGAN, Marchand de Musique et de Pianos, Rue St. Jean. N. B.—Le public est respectueusement invité à venir voir la considérable collection de Peintures et de Chromo-Lithographies Anglaises, Allemandes et Américaines. Québec, 13 oct. 1869.

GRANDE CHANCE OFFERTE AU PUBLIC.

Splendide occasion d'acheter à Bon Marché DES MARCHANDISES SÈCHES DE PREMIER CHOIX.

Le soussigné annonce au public et à ses amis en général que venant de terminer ses achats d'Automne et d'Hiver, il est décidé à vendre la présente totalité de son fond à des conditions qui défient toute compétition, tous ses effets ont été choisis par lui-même dans les meilleures maisons de Canada et des Etats-Unis. L'assortiment qui est considérable se compose principalement d'articles de goût et d'utilité, et l'on trouvera toujours le choix le plus varié et le mieux choisi des marchandises ci-dessous:

Drap Noir, tout Laine, Indienne, à Chemise, Coton Jaune, à Drap, à Barre, Croisé, Toile Fine, à Drap, à Rideaux, Mouseline à Rideaux, Damas, Couverte en laine, de tout prix, Soie Glacé Noir, Mouseline Laine Française.

Le tout vendu à 25 cent au-dessous du prix ordinaire. F. X. LEPAGE, Rue de la Couronne. Québec, 16 sept. 1869.

VENTE SANS RESERVE IRENÉ FORTIN, COIN DES RUES DU PONT ET ST. JOSEPH.

Le soussigné recommande à l'attention des acheteurs une nouvelle et importante IMPORTATION des articles suivants qu'il vend en GROS ET EN DÉTAIL. PRIX EXTREMEMENT BAS.

Drap de Moscou, Drap de Castor, Drap de Pilote, Drap fin, Drap Union, Tweed Union, Tweed Canadien, Tweed Ecossais.

Imitation de Mouton, Imitation de Mouton de Russie, Un magnifique assortiment de Merinos noir et de diverses couleurs se recommandant d'une manière toute spéciale aux acheteurs. Cobourg et Alpaca, Cotons et Shirting.

DE L'IMPORTATION DU PRINTEMPS, UN LOT DE COTON BLANC CROISÉE A 7d., VALANT 11d.

I. FORTIN, Coin des rues du Pont et St. Joseph, St. Roch. Québec, 2 oct. 1869.

POUR LES ENFANTS ET LES MALADES. Nourriture Essentielle Concentrée. PRÉPARÉE PAR CHARLES MARTIN.

APPROUVÉE et hautement recommandée par un grand nombre des premiers Médecins et Professeurs de l'Université McGill: Cette nourriture essentielle concentrée, est la plus agréable pour le goût, la plus nourrissante et la plus fortifiante de toutes les préparations semblables qui se vendent; ne causant ni acidité, ni flatuosité, pour les enfants en bas âge, elle remplace parfaitement le lait de la mère.

Extrait d'un des nombreux Certificats. Dr. ROBERT CRAIG, Médecin à l'Hôpital-Général de Montréal, Professeur à l'Université McGill, dit: J'ai fait des essais avec l'échantillon de votre "Nourriture Essentielle Concentrée," que vous m'avez donné dans ce but, et j'ai beaucoup de plaisir d'en attester ses qualités excellentes. Elle semble combiner les bonnes qualités de la Nourriture de Baron Liebig et du Docteur Ridge et d'être en grande partie libre de défauts de ces deux préparations. J'ai trouvé qu'on la prend avec beaucoup de facilité et qu'elle s'assimile par les enfants en bas âge et les malades. Quant à ses qualités nutritives, elles sont incontestables.

A vendre par tous les pharmaciens, chez lesquels on peut obtenir aussi des circulaires. CHARLES MARTIN, Seul Propriétaire, No. 80, Grande Rue St. Jacques, Montréal. Québec, 6 juillet 1869.

A VENDRE. BLEU en Boules de Charles Martin, Bleu en Boule de 1 once, 1 once et 1/2 once, venant d'être reçu par le soussigné, Agent de la Manufacture, et à vendre à bas prix. EN GROS SEULEMENT. L. N. ALLAIRE, No. 7, Rue St. Pierre. Québec, 5 nov. 1869.

IMPRIMERIE DE L'ÉVÉNEMENT, No. 1, RUE BUADE, A CÔTÉ DU BUREAU DE POSTE, Escalier de la Basse-Ville.

PRESSES A VAPEUR.

Le Propriétaire du Journal L'ÉVÉNEMENT ayant fait l'acquisition d'un matériel d'imprimerie très-varié, peut maintenant faire toutes sortes d'impressions, telles que:

TETES DE COMPTES, CIRCULAIRES, LETTRES FUNERAIRES, CARTES DE VISITES, D'ADRESSES, DE COMMERCE, Etc., Etc. GREFFIERS, AVOCATS, NOTAIRES, HUISSIERS, Etc., Etc. AFFICHES, PROGRAMMES, FACTUMS, LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

BLANCS POUR GREFFIERS, AVOCATS, NOTAIRES, HUISSIERS, Etc., Etc.

PROGRAMMES, FACTUMS, LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

PROGRAMMES, FACTUMS, LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

PROGRAMMES, FACTUMS, LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

PROGRAMMES, FACTUMS, LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

PROGRAMMES, FACTUMS, LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

PROGRAMMES, FACTUMS, LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

PROGRAMMES, FACTUMS, LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

PROGRAMMES, FACTUMS, LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

PROGRAMMES, FACTUMS, LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

PROGRAMMES, FACTUMS, LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

PROGRAMMES, FACTUMS, LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

PROGRAMMES, FACTUMS, LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

PROGRAMMES, FACTUMS, LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

PROGRAMMES, FACTUMS, LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

PROGRAMMES, FACTUMS, LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

PROGRAMMES, FACTUMS, LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

PROGRAMMES, FACTUMS, LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

PROGRAMMES, FACTUMS, LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

PROGRAMMES, FACTUMS, LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

PROGRAMMES, FACTUMS, LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

PROGRAMMES, FACTUMS, LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

PROGRAMMES, FACTUMS, LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

PROGRAMMES, FACTUMS, LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

PROGRAMMES, FACTUMS, LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

PROGRAMMES, FACTUMS, LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

PROGRAMMES, FACTUMS, LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

PROGRAMMES, FACTUMS, LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

PROGRAMMES, FACTUMS, LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

PROGRAMMES, FACTUMS, LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

PROGRAMMES, FACTUMS, LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

PROGRAMMES, FACTUMS, LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

PROGRAMMES, FACTUMS, LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

PROGRAMMES, FACTUMS, LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

PROGRAMMES, FACTUMS, LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

PROGRAMMES, FACTUMS, LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

PROGRAMMES, FACTUMS, LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

PROGRAMMES, FACTUMS, LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

PROGRAMMES, FACTUMS, LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

PROGRAMMES, FACTUMS, LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

PROGRAMMES, FACTUMS, LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

PROGRAMMES, FACTUMS, LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

PROGRAMMES, FACTUMS, LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

PROGRAMMES, FACTUMS, LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

PROGRAMMES, FACTUMS, LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

PROGRAMMES, FACTUMS, LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

PROGRAMMES, FACTUMS, LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

PROGRAMMES, FACTUMS, LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

PROGRAMMES, FACTUMS, LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

PROGRAMMES, FACTUMS, LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

PROGRAMMES, FACTUMS, LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

PROGRAMMES, FACTUMS, LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

PROGRAMMES, FACTUMS, LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.